

# **Règlement du jeu concours "Les Nocturnes de la Thalasso"**

## **Article 1 : Société organisatrice et Objet**

La Société Thalasso.com , SARL au capital de 50.000 euros, dont le siège social est situé Rue du Coulinec à Douarnenez, inscrite au registre du commerce et des sociétés de Quimper sous le numéro B445 104 656 organise en France Métropolitaine (Corse incluse) un jeu gratuit et sans obligation d'achat, sur Internet uniquement, intitulé "Les Nocturnes de la Thalasso", qui se déroulera du 1<sup>er</sup> juillet 2014 au 27 Aout 2014 inclus.

## **Article 2 : Participation**

Ce jeu est ouvert à toute personne résidant en France métropolitaine, Corse incluse, disposant d'une connexion internet et d'une adresse électronique valide et se connectant sur la page Facebook <http://www.facebook.com/Thalassocom>.

Tout Participant âgé de moins de 18 ans doit obtenir l'autorisation préalable d'un parent ou tuteur pour participer au Jeu et accepter le présent règlement. La Société Organisatrice pourra demander à tout participant mineur de justifier de cette autorisation et, le cas échéant, disqualifier un Participant ne pouvant justifier de cette autorisation.

Le présent règlement définit les règles juridiques applicables pour ce Jeu.

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement par le Participant et de son application par Thalasso.com.

## **Article 3 : Modalités de participation au Jeu**

Chaque Participant devra aimer la page Facebook Thalasso.com (si ce n'est déjà le cas) et compléter le formulaire de participation électronique en indiquant notamment son nom, prénom et son adresse e-mail.

Les Participants sont invités à partager la page du jeu Thalasso.com sur Facebook, sans multiplication des chances de gains.

La participation à ce jeu est, de manière générale, limitée à une seule inscription par personne (même nom, même prénom, même adresse email).

Les Participants certifient que leurs coordonnées envoyées à Thalasso.com sont exactes. Toute fausse déclaration ou déclaration erronée entraîne automatiquement l'annulation des participants et des lots.

Il est, par ailleurs, rigoureusement interdit de procéder à des captations d'e-mails, d'inscrire des ami(e)s fictifs ou n'ayant aucun lien avec la personne participante.

## **Article 4 : Désignation des gagnants**

La désignation du gagnant se fera par tirage au sort, effectué chaque mercredi du 9/07/2014 au 27/08/2014 à 12h00 au siège Thalasso.com, par Christelle LE HO, directrice marketing et communication.

Le gagnant accepte expressément que les données communiquées soient utilisées par Thalasso.com à des fins promotionnelles ou purement informatives en relation avec le jeu, sans que cette utilisation ne puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le lot gagné.

Il sera demandé au Gagnant une photo portrait ou une photo le représentant afin d'illustrer les éléments de communication de Thalasso.com.

**Article 5 : Dotation**

Le gagnant se verra remettre une entrée à l'Espace Aqua Détente lors des Nocturnes de la Thalasso, valable sur Douarnenez, Roscoff ou Saint-Jean-de-Monts. Le gain d'une valeur marchande de 25€ est valable jusqu'au 28 Aout 2014 inclus. Le gagnant ne pourra en aucun cas exiger la contrepartie monétaire, le remboursement ou l'échange du prix. A défaut d'utilisation, les dotations seront perdues.

**Article 6 : Remise de la dotation**

Le Gagnant tiré au sort sera contacté par téléphone ou par mail.

**Article 7 : Informatique et libertés**

Les informations à caractère personnel sont traitées par Thalasso.com à des fins de gestion de la relation client et de prospection. Afin de permettre aux Participants le désirant, de recevoir les offres des partenaires sélectionnés par Thalasso.com, ces informations sont susceptibles de leur être communiquées. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les Participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations les concernant en écrivant à l'adresse suivante : Thalasso.om – CS300 04 – Tréboul – 29177 Douarnenez

**Article 8 : Modification du jeu**

Thalasso.com se réserve le droit, pour quelque raison que se soit, de modifier, reporter, proroger, suspendre ou annuler le jeu sans préavis, sans que sa responsabilité soit engagée de ce fait. Aucun dédommagement ne pourra être demandé par les Participants.

**Article 9 : Limites de responsabilité**

La participation à ce jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques mais également des limites d'Internet notamment en ce qui concerne les performances ou les dysfonctionnements techniques, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels.

**Article 10 : Propriété intellectuelle**

La reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant le jeu concours sont interdits.

Les marques citées à l'occasion de ce jeu-concours sont des marques déposées par leur propriétaire respectif.

**Article 11 : Dépôt et consultation du Règlement de Jeu**

Le règlement est consultable gratuitement et à tout moment via le site Internet Thalasso.com .

Le règlement du jeu-concours sera adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande (timbre remboursé sur demande au tarif lent en vigueur dans la limite d'une demande par foyer, même nom, même adresse) ; ladite demande devra être adressée à l'adresse suivante : Thalasso.com – CS300 04 – Tréboul – 29177 Douarnenez CEDEX

**Article 12 :**

Le présent règlement est déposé en l'étude de la SCP GOAPPER-GROSSIN-GOULARD, Huissiers de Justice Associés, CAP SUD 2, Bât E, 15 rue Henri Lemarié, BP 47, 35406 SAINT MALO CEDEX, et est consultable sur le site internet de la SCP GOAPPER-GROSSIN-GOULARD à l'adresse : [www.huissiers-saint-malo.com](http://www.huissiers-saint-malo.com)